

Les merveilles de la Paracha : Be'hokotay

Réfouah Chéléma 'Haïm Ben Rivka / Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyau ben Simha, Clarisse Bat Rivka

Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

« Si vous marchez dans Mes lois » (26, 3)

La Thora décrit dans notre Paracha les récompenses pour le respect des Mitsvot. Mais les commentateurs se demandent pourquoi la Thora ne parle-t-elle pas des récompenses dans le monde futur ?

L'une des réponses est que la Thora cherche par là à augmenter le mérite de ceux qui respectent les Mitsvot. Car le fait de pratiquer la Thora sans même connaître les récompenses sublimes et éternelles, augmente le mérite. Le fait que ce salaire ne soit pas explicité dans la Thora permet de réduire la possibilité de dire qu'ils pratiquent pour bénéficier du salaire éternel. (Taam Vadaat)

« Si vous marchez dans Mes décrets » (26, 3)

Rachi explique que ce verset fait référence au fait d'investir des efforts dans l'étude de la Thora. Mais en quoi l'effort dans l'étude est-il suggéré par les mots : « Si vous marchez dans Mes décrets » ?

En fait, le terme utilisé dans ce verset est le terme « décret », qui évoque les lois irrationnelles, qui échappent à l'esprit humain de première abord. Or, les efforts que l'on investit dans l'étude ont pour objectif de comprendre du mieux que l'on puisse les lois de la Thora. Ainsi, l'effort dans l'étude a comme but de comprendre de mieux en mieux les lois de la Thora. Ce qui nous échappait hier, nous deviendra compréhensible aujourd'hui. Et ce qui nous échappe encore aujourd'hui, nous deviendra accessible demain.

Ainsi, les efforts dans l'étude permettent d'évoluer dans la compréhension de ce que nous comprenions pas avant et qui relevait du « décret ». C'est pourquoi, la Thora désigne les efforts dans l'étude par l'expression : « Si vous **marchez** dans **Mes décrets** ». Car à travers ces efforts, l'homme avance et évolue dans les « Décrets ». Ce qui était « décret » devient compréhensible, pour accéder à de nouveaux décrets, à chercher à comprendre. Et cela, sans interruption. (Likouté Si'hot)

« Si vous marchez dans Mes Lois... Je donnerai vos pluies à temps, et la terre donnera sa récolte (26, 3-4)

De la même façon que par le fait que « Je donnerai vos pluies à temps », alors « la terre donnera sa récolte », car cela est une loi qu'Hachem a fixée dans la nature, ainsi exactement de la même façon, il est une loi fixée dans la nature que « Si vous marchez dans Mes Lois », alors « Je donnerai vos pluies à temps ».

La bénédiction ne peut réellement intervenir que par le respect de la Thora et des Mitsvot. (Le Sabba de Slavodka)

L'arbre du champ donnera son fruit » (26, 4)

Rachi explique que même les arbres stériles se mettront à donner des fruits. On peut se demander quel en est l'intérêt ? N'y a-t-il pas assez d'arbres fruitiers pour en avoir besoin d'autres ?

En fait, le Juste qui marche dans les voies de la Thora, sert Hachem dans toutes ses actions. Il profite de chaque occasion et de chaque occupation pour louer Hachem et Le servir. Ainsi, quand les Juifs seront méritants et serviront Hachem comme il se doit, ils seront bénis et les arbres stériles donneront des fruits. Cela leur donnera ainsi encore d'autres occasions de glorifier Hachem. En effet, ils loueront Hachem sur la beauté de ces fruits et Le béniront sur le bon goût et l'agréable profit que leur apportent ces fruits. Ces Justes saisiront ainsi ces nouvelles occasions produites par ces nouveaux fruits pour encore servir davantage Hachem. (Darach Moché)

« Vous mangerez votre pain à satiété » (26, 5)

La nourriture, qui se dit en hébreu "מאכל" (Maakhal), c'est quelque chose de grand. Celui qui mange dans la sainteté peut transformer la nourriture de "מאכל" en "מלאך", qui signifie "un ange", qui représente un être très élevé. De même, avant de consommer du pain, on récite la bénédiction : "Qui fait sortir le pain de la terre", c'est à dire qu'en mangeant le pain comme il se doit, on fait "sortir" ce pain de la "terre", c'est à dire de sa dimension terrestre et de sa matérialité, pour en faire une entité spirituelle et céleste. (Tsema'h Tsedek)

« Je placerai la paix sur la terre, vous vous coucherez et ne serez pas dérangés » (26, 6)

En général, ceux qui vivent en toute quiétude dans ce monde, profitant des plaisirs et des bienfaits matériels, en viennent souvent à oublier le spirituel et à s'éloigner de la Thora et des Mitsvot. De la sorte, si ce monde leur est profitable, après la vie ici-bas, la vie dans l'autre monde leur sera difficile. Mais ici, la Thora assure la bénédiction dans les deux mondes. Certes, « Je placerai la paix sur la terre », vous vivrez sereinement et aurez une vie agréable sur terre. Mais malgré tout, cela ne vous éloignera pas de la Thora de sorte que lorsque « vous vous coucherez », allusion à l'état de l'homme après la mort, vous « ne serez pas dérangés », car la vie dans l'autre monde aussi vous sera profitable, et vous ne serez pas perturbés par les sanctions de l'au-delà. (Hatam Sofer)

« Vous fuirez sans que personne ne vous poursuive » (26, 17)

En quoi est-ce une plus grande malédiction que de ne pas avoir de poursuivants ?!

En fait, il est dit : « Hachem protège celui qui est poursuivi ». Ainsi, si les Juifs fuyaient devant quelqu'un, ils seraient alors des poursuivis et bénéficieraient de ce fait de la Protection Divine.

La malédiction ici est que vous aurez la peine de devoir fuir, mais Hachem ne vous aidera pas ni ne vous protégera, car n'ayant pas de poursuivants, vous ne serez donc pas poursuivis.

(Gaon de Vilna)

« Je briserai le génie de votre puissance » (26, 19)

Cette malédiction comporte, comme toutes les autres malédiction, un point positif.

En effet, lorsqu'une personne faute, l'impact et les conséquences de cette faute, dans ce monde matériel ainsi que dans tous les mondes spirituels, sont si graves et si terribles, que si le pêcheur en était conscience, il ne pourrait plus continuer à vivre comme avant la faute, car il en serait détruit. Hachem, dans Sa Bonté, annonce qu'Il brisera le génie des Juifs. Ainsi, leur intelligence et leur niveau de perception une fois réduites, le pêcheur ne saura plus mesurer l'impact de sa faute qui lui en sera complètement occulté. Cela lui donnera la possibilité de continuer à vivre de façon sereine et équilibrée, même après sa faute. Il pourra la supporter. (Agra DeKalla)

« Votre terre ne donnera pas son produit » (26, 20)

Ce verset des malédiction est le pendant du verset des bénédictions : « La terre donnera son produit ». Néanmoins, on peut remarquer que dans les malédiction, le Texte dit : « **Votre** terre ne donnera pas... », alors que pour les bénédictions, il est dit : « **La** terre donnera... » et pas « votre terre ». Pourquoi cette distinction ?

En fait, la Torah fait allusion à la raison pour laquelle cette

malédiction viendra. C'est parce que vous avez pensé que « la terre » est en fait « votre terre ». Vous avez oublié qu'elle appartient à Hachem. Vous avez pensé qu'elle est à vous, qu'elle vous appartient pleinement. En réaction, Hachem vous fera savoir qu'elle n'appartient qu'à Lui et la terre ne donnera plus son produit. Parce que vous avez pensé qu'elle est à vous.

(Midbar Kadesh)

« Ils rapporteront (leurs pains) au poids et vous le mangerez sans vous rassasier » (26, 26)

Quel lien existe-t-il entre le fait de rapporter chez soi le pain au poids et le fait de ne pas être rassasié ?

En fait, l'une des bénédictions nous explique qu'Hachem bénit le pain dans le ventre de la personne, c'est à dire qu'il est rassasié de ce qu'il mange. Or, nos Sages disent que la bénédiction ne repose pas sur ce qui est mesuré ou pesé. Ainsi, si le pain est pesé, la bénédiction ne peut plus y résider. Quand vous mangerez ce pain, vous ne serez pas rassasiés faute de bénédiction.

(Rabbi Yossef Chaoul Natanzon)

« Je supprimerai vos idoles » (26, 30)

Pourquoi ce verset fait-il partie des malédictions ? Ny a-t-il pas de plus belles bénédictions que la disparition de l'idolatrie ?!

En fait, Hachem a créé le Bien et le Mal en équilibre, pour laisser le libre arbitre. Ainsi si Hachem doit supprimer l'idolatrie et ainsi faire chuter les forces de l'impureté ; par effet miroir, Il devra aussi diminuer les forces de sainteté pour garder l'équilibre. C'est ainsi que nos Sages enseignent que depuis la destruction du 1er Temple, la prophétie a disparu ! C'est que les Sages avaient supprimé le penchant à l'idolatrie par leurs prières. Pour rétablir l'équilibre, les forces de sainteté diminuèrent au travers la disparition de la prophétie. Aussi, la malédiction contenue dans ce verset, c'est la conséquence de la suppression de l'idolatrie, à savoir la diminution de la sainteté avec la disparition de la prophétie. (D'après le Sifté Tsadik)

Autre explication : Quand un homme s'attache à la faute, celle-ci peut devenir pour lui une dépendance. Au point que s'il ne trouve pas le moyen de se procurer le plaisir de la faute, la souffrance lui sera insupportable. Certes, l'anéantissement de l'idolatrie est un grand bien. Mais cette annonce se trouve au milieu des malédictions par rapport à l'aspect "souffrance" qu'elle contient pour celui qui s'est attaché à la faute et pour qui en être privé est insupportable et s'apparente à une malédiction, D.ieu Préserve.

« Je ruinerai votre sanctuaire et Je ne sentirai plus vos odeurs agréables » (26, 31)

Puisque les odeurs agréables dont il est ici question sont celles qui viennent du service dans le Temple (sacrifices et encens), si le sanctuaire est ruiné et détruit, il est évident qu'il n'y aura plus d'odeurs agréables ! Pourquoi donc préciser cette évidence ?

En fait, cela fait allusion à un enseignement de nos Sages selon lequel même plusieurs siècles après la destruction du Temple, on pouvait encore sentir la bonne odeur des encens ! Ainsi, la Thora dit ici que non seulement Hachem détruira le Temple, mais en plus il restera dévasté des centaines d'années jusqu'à ce qu'on ne sente même plus l'odeur des encens. (Maharil Diskin)

« Tous les jours de désolation elle chômera ce qu'elle n'avait pas chômé quand vous y habitiez » (26, 35)

Le sens simple de ce verset est que les années d'exil ont été causées du fait du non respect des années de Chemita (repos de la terre). Aussi, pendant l'exil, la terre sera désolée et pourra ainsi compenser les années de Chemita non respectées.

Mais on peut interpréter ce verset en lui donnant un sens allusif.

Il existe une règle qui dit que la récompense est fonction des efforts. Or, en exil, il est bien plus difficile de respecter Chabbat,

que lorsque le Temple existait. Ainsi, le mérite et la lumière du Chabbat en exil sont encore plus intense que lorsque nous étions libres. C'est le sens du verset précité : « Tous les jours de désolation, elle chômera ce qu'elle n'avait pas chômé quand vous y habitiez ». C'est à dire : Tous les jours d'exil, le respect du Chabbat (jour chômé) aura une valeur telle qu'elle n'en a jamais eue quand nous n'étions pas en exil. (Peninim Yekarim)

« Ils avoueront leurs fautes » (26, 40)

Le Midrash rapporte que la Mitsva d'avouer ses fautes s'applique même en dehors de la terre d'Israël. Mais pourquoi aurait-on pu envisager que l'aveu des fautes ne puisse s'appliquer qu'en Israël et non en dehors, pour avoir besoin de neutraliser cette hypothèse ! ?

En fait, l'aveu des fautes n'est pas une simple reconnaissance de sa faute ajoutée à une expression de regret. Mais il s'agit d'une "discussion" que l'homme entretient avec son Créateur. L'homme "rencontre" Hachem, se rapproche de Lui et Lui parle de ses fautes et de son regret. Or, le lieu le plus adapté à la proximité avec Hachem, c'est la Terre Sainte. C'est ainsi qu'on aurait pu croire que l'aveu ne puisse se faire qu'en Israël. Mais le Midrash vient nous apprendre qu'il peut malgré tout se faire en dehors de la Terre Sainte. (Rav Chimchon Pinkous)

« Je me rappellerai de mon alliance avec Yaacov, et même de mon alliance avec Yits'hak... » (26, 42)

Le passage des malédictions de Bé'houtkotay se termine sur des versets de consolation, ce qui n'est pas le cas des malédictions de Ki Tavo, qui ne sont pas suivies de paroles de consolation. Pourquoi une telle différence ?

En fait, la Thora dit que les malédictions de Be'houtkotay sont causées parce que vous avez dit : c'est du hasard ! Or, quand un homme vit des souffrances en croyant que c'est du hasard, alors la souffrance est encore plus grande et mérite une consolation particulière pour la surmonter. Alors que dans Ki Tavo, où le peuple n'attribue pas leur détresse au hasard, ils n'ont donc pas besoin de consolation particulière. Quand on sent Hachem près de soi, on peut affronter les plus grandes difficultés. Sa Présence est déjà la plus grande consolation. (Hatam Sofer)

« Je me rappellerai de mon alliance avec Yaacov, et même de mon alliance avec Yits'hak... » (26, 42)

Pourquoi les patriarches ont-ils été cités en ordre inverse ?

C'est que Avraham a aussi eu Yichmael, et Yits'hak a eu Essav. Alors que Yaacov a eu les 12 tribus d'Israël. Ainsi, pour ne pas que Yichmael et Essav puissent se revendiquer de cette alliance, la Thora a cité les patriarches en ordre inverse, en commençant par Yaacov. Comme pour dire : avant tout, pour mériter cette alliance, la condition première est d'être descendant de Yaacov. C'est à dire, appartenir au peuple d'Israël. Si cette condition est remplie, alors ils pourront aussi bénéficier du mérite des autres patriarches. Mais ceux qui ne descendent pas de Yaacov, à savoir Yichmaël et Essav ; ils ne pourront pas non plus profiter du mérite des autres patriarches. (Maguid de Dounna)

« S'il diminue de sa valeur » (27, 8)

Ce verset fait allusion à une leçon de morale. L'homme devrait se contenter de ce qu'il a. Hachem donne à chaque homme, tout ce dont il a besoin. Il est certain qu'en vérité, rien ne lui manque. Si malgré tout, il souffre de manque et trouve qu'il n'a pas assez, cela indique que le manque est en lui. Dans sa construction spirituelle. C'est le manque qu'il a en lui, *dans ce qu'il est*, qui lui fait ressentir qu'il lui manque *dans ce qu'il a*. Cela est en allusion dans ce verset : « S'il diminue », c'est à dire s'il ressent des manques, des diminutions, comme s'il n'avait pas tout ce qu'il aurait besoin d'avoir. La raison est « de sa valeur », du fait de son niveau spirituel et de sa valeur profonde. C'est parce qu'il a une faille dans sa valeur spirituelle, qu'il ressent un manque dans sa vie. (Rabbi M. M. de Zlotchov)